

Tous actifs pour nos retraites !

RÉGIME DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE AGIRC/ARRCO



Confédération Française de l'Encadrement - CGC

Militant et plus

Un préalable à la négociation : la prorogation de l'accord AGFF !



L'accord AGFF permet de garantir une retraite sans abattement à l'AGIRC et à l'ARRCO, pour un salarié liquidant sa retraite entre 60 et 65 ans au régime général.

Si cet accord n'était pas prorogé le salarié serait pénalisé par un abattement sur ses retraites AGIRC/ARRCO, pouvant atteindre 22 %.

Le 25 novembre prochain, les partenaires sociaux ouvrent les négociations AGIRC/ARRCO, l'actuel accord se terminant le 31 décembre 2010.

La CFE-CGC revendique la prorogation de l'accord AGFF pendant la durée des négociations afin de garantir une retraite à taux plein aux salariés qui prendront leur retraite début 2011.

Toutes les propositions sur le site cfecgc.org